

TP TECHNICIEN D'ÉQUIPEMENT D'AIDE A LA PERSONNE

Le technicien d'équipement d'aide à la personne doit être capable de :

- Mettre à disposition des équipements de maintien à domicile et d'aide à la mobilité et à en réaliser la maintenance.
- Accompagner le bénéficiaire et/ou son aidant à s'approprier le fonctionnement des équipements, les sensibiliser aux consignes de sécurité et les informer des opérations d'entretien courant.
- A domicile, il assure l'installation, la formation, le suivi et la maintenance des équipements.
- En entreprise, il réalise l'adaptation et la maintenance des fauteuils roulants électriques, la maintenance des équipements ainsi que le contrôle périodique obligatoire de ceux-ci.



Modalités pédagogiques



Financement

Action de formation conventionnée par France Travail (AFC)



Certification

Diplôme de niveau 4 (BAC, BP) délivré par la DEETS



Durée

881 heures en centre
105 heures en entreprise



Prérequis

Demandeurs d'emploi inscrits à France Travail maîtrisant les savoirs de base



Modalités d'accès

Test de positionnement, test de recrutement et entretien individuel de conseil.
Nous analysons toute demande sans délai. Le délai d'accès à la formation dépend de la programmation et des places disponibles, en constante évolution.



Pourquoi nous choisir?

- ✓ Formateurs expérimentés
- ✓ Accompagnement renforcé dans l'emploi post formation
- ✓ 96 % de réussite aux examens

Contactez-nous



0590 48 95 21



passerellepouemploi.fr



contact@passerellepouemploi.fr

CONTENU PÉDAGOGIQUE

- 1- **Modules d'enseignements généraux** (mathématiques, communication, NTIC, etc.)
- 2- **Modules d'enseignements professionnels**
 - == > Bloc de compétences N°1 : Mettre à disposition des équipements de maintien à domicile et un fauteuil roulant manuel [N° RNCP38562BC01]
 - == > Bloc de compétences N°2 : Assurer la maintenance des équipements de maintien à domicile et d'un fauteuil roulant manuel [N° RNCP38562BC02]
 - == > Bloc de compétences N°3 : Mettre à disposition et assurer la maintenance d'un véhicule à propulsion électrique pour personnes en situation de handicap [N° RNCP38562BC03]
- 3- Modules transversaux (PSDM, HO/BO, Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail - CSST, PRAP, etc.)
- 4- Immersion en entreprise



Méthodes mobilisées

- Session collective en présentiel
- Chaque bloc de compétences est suivi d'une période d'application en entreprise
- Mise à disposition de notre plateforme digitale d'accompagnement EVOLUPRO IA
- Pédagogie interactive avec :
 1. Un parcours individualisé de formation (PIF) avec des heures de soutien personnalisé et de remise à niveau modulables pour chaque stagiaire
 2. Des mises en situation en condition réelle de travail
 3. Des interventions de professionnels du secteur.

Modalités d'évaluation

- Évaluations diagnostiques, formatives et sommatives durant le parcours
- La rédaction d'un dossier professionnel
- Une session de validation au titre professionnel constituée d'une mise en situation professionnelle et d'un entretien avec un jury, planifiée dans nos locaux.

Certification et niveaux

- Titre Professionnel de Technicien d'équipement d'aide à la personne délivré par la DEETS - Code RNCP38562, certification enregistrée le 31/01/2024.
- Le titre est constitué de trois blocs de compétences, pouvant être validés indépendamment (CCP).
- Taux d'obtention de la certification : 96%
- Taux d'insertion à l'issue de la formation : 77%

Equivalences, passerelles et débouchés

Secteurs d'activité par le détenteur du titre :

- Prestataires de services et distributeurs de matériel
- Service de maintenance rattaché aux établissements de santé

Les types d'emplois accessibles :

- Technicien de maintenance en matériel médical
- Technicien en matériel médical
- Assistant technique installateur de matériel médical
- Livreur installateur en matériel médical

Pas d'équivalence avec d'autres certifications